

Le jeudi 11 décembre 2025 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l’article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s’est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

- PRESIDENT

Madame Caroline CAYEUX
- PRESENTS

Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Martine DELAPLACE, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSART, Cyr SAULNIER (suppléant de Jean-Pierre SENECHAL), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean-François SCOMBART, Marie Claude DEVILLERS, Dominique DUPILLE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Philippe ENJOLRAS, , Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Guylaine CAPGRAS, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Patrick SIGNOIRT, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Marie-Christine BAUDIN-CHENU, Christophe GASPART ; David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Mohrad LAGHRARI, Marie Manuelle JACQUES, Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR,
- SUPPLEANTS
- ABSENTS

Laurent DELMAS, Jean-Marie DURIEZ, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Isabelle SOULA, Bruno GRUEL, Mamadou LY, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Halima KHARROUBI Alexis LE COUTEULX, Francis BELLOU
- POUVOIRS

Béatrice LEJEUNE représentée par Victor DEBIL-CAUXChristophe DE L'HAMAIDE représenté par Dominique DEVILLERSJean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDINDominique MORET représentée par Marie Manuelle JACQUESMonette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMIONChristiane HERMAND représentée par Marie-Claude DEVILLERSPatricia HIBERTY représentée par Jacques DORIDAMChristian DEMAY représenté par Michel ROUTIERClaire MARAIS-BEUIL représentée par Marie-Christine BAUDIN-CHENUAlain ROUSSELLE représenté par Franck PIAValérie GAULTIER représentée par Dominique CORDIERCharles LOCQUET représenté par Charlotte COLIGNONAnne-Françoise LEBRETON représentée par Lionel CHISSVanessa FOULON représentée par Caroline CAYEUXMehdi RAHOUI représenté par Leïla DAGDADMarianne SECK représentée Mamadou BATHILYJean-Marie SIRAUT représentée par Jean-François DUFOURRoxanne LUNDY représentée par Dominique CLINCKEMAILLIE

Date d'affichage	18 décembre 2025
Date de la convocation	5 décembre 2025
Nombre de présents	71
Nombre de votants	89

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 060-200067999-20251211-A_DEL_2025_0285-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2025-0285

Budgets primitifs 2026

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2026 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 17 novembre 2025.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M57 et M4) ;

Considérant la nécessité de redéployer les dépenses prévues par action, lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissement du 11 mars 2022 ;

Considérant la possibilité offerte aux communes et EPCI par les décrets du 29/12/2015 de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	82 938 481,00 €	82 938 481,00 €
INVESTISSEMENT	22 481 542,00 €	22 481 542,00 €
TOTAL	105 420 023,00 €	105 420 023,00 €

DECHETS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	13 989 615,00 €	13 989 615,00 €
INVESTISSEMENT	815 000,00 €	815 000,00 €
TOTAL	14 804 615,00 €	14 804 615,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 060-200067999-20251211-A_DEL_2025_0285-DE

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 914 000,00 €	5 914 000,00 €
INVESTISSEMENT	3 060 000,00 €	3 060 000,00 €
TOTAL	8 974 000,00 €	8 974 000,00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	16 060,00 €	16 060,00 €
INVESTISSEMENT	16 060,00 €	16 060,00 €
TOTAL	32 120,00 €	32 120,00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 129 600,00 €	1 129 600,00 €
INVESTISSEMENT	564 800,00 €	564 800,00 €
TOTAL	1 694 400,00 €	1 694 400,00 €

ZA TRANSFEREES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 362 710,00 €	1 362 710,00 €
INVESTISSEMENT	681 355,00 €	681 355,00 €
TOTAL	2 044 065,00 €	2 044 065,00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 443 395,00 €	8 443 395,00 €
INVESTISSEMENT	13 164 250,00 €	13 164 250,00 €
TOTAL	21 607 645,00 €	21 607 645,00 €

EAU POTABLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 181 000,00 €	2 181 000,00 €
INVESTISSEMENT	4 299 050,00 €	4 299 050,00 €
TOTAL	6 480 050,00 €	6 480 050,00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	127 275,00 €	127 275,00 €
INVESTISSEMENT	- €	- €
TOTAL	127 275,00 €	127 275,00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	12 304 783,00 €	12 304 783,00 €
INVESTISSEMENT	2 393 620,00 €	2 393 620,00 €
TOTAL	14 698 403,00 €	14 698 403,00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 203 004,00 €	1 203 004,00 €
INVESTISSEMENT	117 000,00 €	117 000,00 €
TOTAL	1 320 004,00 €	1 320 004,00 €

- décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;
- décider la refacturation des dépenses payées par un budget et couvrant des activités exercées sur d'autres budgets sur la base d'un état liquidatif mentionnant la répartition des dépenses ;
- décider de verser au budget annexe déchet une subvention de fonctionnement de 5 000 000 euros et d'investissement de 390 000 euros ;
- décider la neutralisation totale des amortissements des subventions d'investissement versées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission, administration, finances, développement institutionnel, politique de la ville, santé et petite enfance, du 4 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 78

Abstention : 11

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX